

Compte-rendu du Conseil Municipal du 2 décembre 2017

Présents : Michel REYDON, Vanessa ALBARET, François PETIT, Michel BOULANGER, Bernadette RABIAU, Michel PELLEQUER, Pascale FILLIAU, Denis QUINSAT, Michel BALLESTER, Karine PAGES, Martine SILLON.

Absents : Néant

Excusés : Néant

Représentés : Néant

Désignation d'un secrétaire : Michel BOULANGER

Accueil et présentation des nouveaux Conseillers Municipaux et du nouveau tableau des Conseillers.

Monsieur le Maire accueille et félicite les quatre nouveaux élus et se réjouit de voir à nouveau une équipe municipale au complet.

Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal du 4 novembre 2017

Approuvé à l'unanimité

Ajout à l'ordre du jour :

M. le Maire propose à l'assemblée l'ajout des points suivants à l'ordre du jour de la présente séance :

- **Point n°9 :** Participation financement animateur Centre Bourg
- **Point n°10 :** Décision modificative N°3 au Budget Principal

Approuvé à l'unanimité

Ordre du jour :

1. Ressources Humaines :

a) Compte épargne temps (CET)

Sur demande d'un agent et après saisine du comité technique du CDG48, il est proposé au conseil d'instaurer le CET aux conditions suivantes :

- Ouverture aux grades d'Attaché, Rédacteur principal 1^{ère} Classe, Agent de Maîtrise, Adjoint Technique principal 2^{ème} Classe, Adjoint technique, ATSEM principal 1^{ère} Classe.
- Alimentation : RTT, Repos Compensateurs, heures supplémentaires
- Date limite d'alimentation : 31/01/N+1
- Date d'information aux agents sur la situation de leur CET : 30/04/N+1
- Modalités d'utilisation du CET envisagées : délais de réponse de l'employeur 8 jours ; compensation financière et/ou prise en compte au titre du RAFP à partir du 21^{ème} jour. Les jours à utiliser, devront être posés en même temps que l'apport du CET (31 janvier), dans le cadre de la programmation prévisionnelle des congés annuels.
- Conventionnement de prise en charge ou compensation en cas de mutation/détachement

Il est fait remarquer que des inquiétudes ont été soulevées par certains conseillers lors du conseil municipal du mois de septembre, en particulier le risque de voir un agent déclencher un capital important de congés à une période qui ne conviendrait pas au bon fonctionnement des services.

Approuvé à l'unanimité

b) Création de poste

M. le Maire expose à l'assemblée que considérant les besoins des services techniques et notamment de l'accroissement temporaire de travail, résultant des nombreux projets en cours d'exécution sur le territoire communal, il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi d'Adjoint Technique d'une durée hebdomadaire de 35 heures (temps complet) non titulaire, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent cadre d'emploi.

Il est précisé que si des possibilités nouvelles se font jour du côté des contrats AIDES, M. le Maire veillera à mettre en place le dispositif adhoc.

Approuvé à l'unanimité

c) Modification de durée hebdomadaire de poste

Dans le cadre de la modification des temps scolaires (retour à la semaine des 4 jours), de la création de l'ALSH – Extrascolaire et de la réorganisation des services Enfance/Culture/Entretien des Locaux, il s'avère nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire du poste d'agent ALSH et de Bibliothèque Municipale.

Durée avant modification	Durée après modification	Modalité
20h	22h30	3 heures le mercredi matin en cycle 1 (période scolaire de 36 semaines)

Suite à la saisine du Comité Technique du CDG48, il est proposé au conseil de modifier ainsi la durée hebdomadaire du poste d'Agent ALSH et de Bibliothèque Municipale à compter du 01/01/2018.

Approuvé à l'unanimité

d) Réorganisation des plannings des services Enfance – Culture - Entretien des Locaux

En début d'année 2017, les agents des services Enfance – Culture et Entretien des Locaux ont sollicité la mairie pour l'aménagement de temps de travail et des missions attribuées. Pour répondre au mieux à ces attentes et prendre en compte les difficultés des agents à accomplir leurs missions, la commune a décidé de faire appel à l'accompagnement des services du Centre de Gestion de la Lozère.

Dans un dialogue social ouvert et appuyé, avec l'appui du Centre de Gestion et l'intervention d'un ergonome, les agents en fonction sur ces postes ont été invités à émettre toutes propositions pertinentes, tout en maintenant un service rendu au public de qualité. De son côté, la collectivité s'est chargée d'organiser des concertations avec les partenaires institutionnels, associatifs et bénévoles concernés. Les différents entretiens individuels et collectifs ont permis le recueil et l'analyse des besoins et contraintes. Ainsi, les nouveaux plannings visent à privilégier le travail en équipe et la modification et/ou l'échange entre agents de missions.

Les nouveaux plannings proposés répondent tant au maintien d'un service public de qualité qu'au soutien des agents par la mise en place de l'annualisation de la durée hebdomadaire en 3 cycles :

Cycle 1 : période scolaire sur 36 semaines

Cycle 2 : période de petites vacances sur 6 semaines travaillées et 2 semaines non travaillées (2^{èmes} semaines de Noël et Printemps)

Cycle 3 : période des grandes vacances sur 4 semaines travaillées et 4 semaines non travaillées (Juillet pour le poste ALSH/Bibliothèque et Août pour les postes ATSEM/Entretien des Locaux et Entretien des Locaux/ALSH/Bibliothèque).

Suite à la saisine du Comité Technique du CDG48, il est proposé au conseil de modifier les plannings hebdomadaires des services Enfance – Culture et Entretien des Locaux à compter du 01/01/2018. Le règlement intérieur de la collectivité sera ainsi modifié.

Approuvé à l'unanimité

e) Protection sociale complémentaire des agents : Participation de la collectivité

Lors du conseil municipal du 14 avril 2017, l'assemblée a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence proposée par le centre de gestion de la Lozère afin de conclure une convention de participation pour le risque santé. A l'issue de la procédure, le CDG48 a décidé de retenir l'offre proposée par la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).

Après saisine du comité technique il est proposé au conseil de :

- Adhérer à la convention de participation conclue par le Centre de Gestion de la Lozère, pour une durée de 6 ans avec la MNT,
- Conventionner de participation avec la MNT et conventionner avec le Centre de Gestion de la Lozère aux conditions financière suivante : 120 € par collectivité et forfait annuel de gestion de 12 € par an et par agent.
- Fixer un montant annuel de participation par agent (pour rappel, le conseil avait déjà validé une participation à la protection sociale complémentaire de ses agents dans le cadre d'une labellisation pour un montant mensuel de 10€ par agent).

M le Maire attend encore certaines informations complémentaires du CDG48 afin de confirmer ces options. Il est proposé au Conseil d'approuver le principe d'adhésion à cette démarche sous réserve que les informations reçues valident celles-ci.

Approuvé à l'unanimité

2. Tarifs de restauration scolaire (Tarifs de la restauration scolaire votés par le CD48)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la décision de la commission permanente du conseil départemental de fixer le tarif de la restauration scolaire à compter du 1er janvier 2018 à 5€, pour les communes qui ne mettent pas de personnel à disposition. Sans augmentation par rapport à 2017, le repas facturé par le Collège du Trenze, pour les élèves de l'école primaire de Vialas, sera de 5.00 €.

Il est proposé au conseil de ne pas faire supporter le surcoût de la restauration scolaire aux familles, et fixer pour l'année 2018 les tarifs de la restauration scolaire de l'école primaire de Vialas comme suit :

- 3.30 € le repas par enfant
- 1.75 € le repas par enfant pour les familles dont le quotient familial ne dépasse pas 800€.

Le conseil souhaite que l'augmentation en question soit mise en rapport avec les nombreux services mis gracieusement à disposition du collège par le département. Un travail d'évaluation va être mené. Sous cette réserve, le conseil accepte d'approuver le principe de cette décision.

Considérant l'intérêt personnel qu'elle peut avoir en tant que Directrice de l'école primaire de Vialas, Vanessa ALBARET ne prend pas part au débat et vote qui suivent.

Approuvé à l'unanimité

3. Logements communaux : Loyers 2018

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'aucune augmentation de loyer n'a été appliquée depuis 2014. Pour autant il est nécessaire de fixer pour 2018 la révision des baux communaux. Il est proposé de conserver les mêmes tarifs sur les appartements qui n'ont pas reçu d'amélioration technique, et appliquer les augmentations légales à ceux qui ont bénéficié de travaux. À ce jour, un seul appartement est dans ce cas.

<u>Maison Fratto :</u>	<u>La Cure :</u>
361.50€ par mois pour le logement de droite	Niveau 1 : 417.81 € par mois
439.00€ par mois pour le logement de gauche	Niveau 2 : 377.81 € par mois

L'installation des nouveaux locataires étant intervenu au 1^{er} octobre 2017, je vous propose d'appliquer les augmentations légales au 1^{er} octobre 2018.

La rénovation des autres appartements sera programmée (en référence à l'étude menée par Lozère Énergie l'an dernier).

Approuvé à l'unanimité

4. Aménagement des falaises du Trenze.

L'opération d'aménagement et de développement des falaises du Trenze avance à grand pas. Des retours

de financeurs sont parvenus avec des avis positifs et négatifs. Il est nécessaire de modifier le plan de financement prévisionnel pour solliciter de nouveaux financeurs

M. le Maire propose à l'assemblée de modifier le plan de financement prévisionnel, de solliciter de nouveaux financeurs et d'autoriser le Maire à lancer les consultations et signer les marchés dans la limite de l'enveloppe présentée ci-après :

Dépenses (€ ht)		Recettes (€ ht)		
– Cheminements	2 800	Subventions publiques	69 920	80 %
– Aire d'accueil Prat de la Peyre	13 600	<i>Europe - Leader</i>	39 400	45%
– Déséquipement des falaises	46 500	<i>Département de la Lozère</i>	27 520	32%
– Rééquipement des falaises	22 500	<i>Direction Régionale Jeunesse, Sport et Cohésion Sociale</i>	3 000	3%
– Sécurité	2 000	Ressources propres	17 480	20 %
Total dépenses	87 400	Total recettes	87 400	100 %

Approuvé à l'unanimité

5. Natura 2000 Haute Vallée de la Cèze et du Luech

La Commission Européenne du 28 mars 2008 a désigné le site Natura 2000 "Hautes vallées de la Cèze et du Luech", au titre de la directive "Habitats", d'importance communautaire (SIC). Néanmoins, il s'avère que le périmètre actuel qui a été transmis à l'Europe ne coïncide pas précisément avec les limites physiques du bassin versant à l'amont de Peyremale et ne suit pas correctement le cours de la Cèze à son aval.

L'extension du site Natura 2000 sur la commune de VIALAS :

Suite au comité de pilotage 10 mai 2011 il est proposé une extension du site du territoire de Vialas d'une superficie de 839ha, ce qui porte la partie en zone Natura 2000 de 1 327ha à 2 166ha.

Le classement de ces parcelles en zone Natura 2000 permettra de conforter la commune de Vialas dans sa volonté de participer à la préservation de la biodiversité du territoire. De plus cette extension permettra aux porteurs de projet de bénéficier de mesures financières d'accompagnement pour la mise en valeur du site.

La commune de Vialas est aujourd'hui sollicitée afin de donner son avis sur :

- le projet de modification du périmètre du site "Hautes vallées de la Cèze et du Luech - FR9101364"
- la dénomination du site "Haute Cèze"

Approuvé à l'unanimité

6. Désignation des représentants de la municipalité de Vialas au sein des structures extérieures.

Suite à la démission de mandat et fonction de la conseillère municipale désignée pour représenter la commune de Vialas auprès d'organismes extérieurs, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un nouveau représentant.

Représentant désigné auprès du Collège du Trenze : Martine SILLON

Représentant désigné auprès de la Maison de retraite de Vialas : Denis QUINSAT

7. Avancement des projets en cours

- **AEP :** Malgré le retard (des pénalités contractuelles seront appliquées) les chantiers avancent correctement. La suite du programme de rénovation est en préparation.
Concernant la ressource en eau, la situation toujours très préoccupante à ce jour. M le Maire se propose d'alerter les autorités compétentes (député, sénateur, préfète, présidente du CG) pour que des dispositions particulières liées à notre situation de tête de bassin versant puissent nous permettre d'alimenter nos administrés en eau potable, notamment en prélevant sur les cours d'eau si nécessaire.
- **Bocard :** la réduction du montant des subventions pourrait être en bonne part compensée par une réduction des coûts au niveau du cheminement
- **Ancienne gendarmerie Problème d'enduit de façade et relogement du dernier locataire de l'immeuble de l'ancienne gendarmerie.**

Nous avons reçu un nouveau devis qui s'élève à 17 700 € ht et qui représente quasiment le montant de la moitié du premier qui nous avait été présenté. Ensuite il y aurait la possibilité d'un financement pour ce surplus d'un financement FRI versée par la Région. Des propositions de logement seront faites prochainement au denier locataire.

8. Informations au conseil municipal

- **Modification de l'emprise foncière du collège de Vialas**
- **Contrats territoriaux.**
- **Demande de rencontre de l'Association pour la préservation du patrimoine de Castagnols**, à propos de divers sujets. Le maire va rencontrer les représentants. Le Conseil souhaite que le maire soit accompagné d'au moins un élu.
- **Courrier d'un de nos administrés concernant des infiltration d'eau dans leur maison de puis la calade qui mène à la bibliothèque. Voir si les travaux ne pourraient pas être intégrés avec les travaux concernant le réseau de chaleur.**
- **Réseau de chaleur.**
- **Demande de la mise à disposition d'une salle de la commune pour des permanences Groupama :** accepter mais prévoir un dédommagement
- **Permanence listes électorales à assurer le 30 12 17 :** Bernadette RABIAU
- **Réfugiés :** nous n'avons toujours aucune confirmation de la participation financière de l'état à l'installation
- **Suivi dossier des JUSTES :** nécessité d'un référant après le départ d'Isabelle MERCIER : assurer la coordination, notamment au niveau du film : Denis QUINSAT
- **Dates des prochaines réunions le 19 janvier (le reste du calendrier sera établi à cette date) – les vœux du marie et du CM le 20 – ECM le 12 à 16h**

9. Participation financement animateur Centre Bourg

Lors de la séance du conseil communautaire du 04/05/2017 il a été décidé que les Communes concernées par cette ingénierie autofinanceraient ce poste d'animation en versant à la Communauté de Communes une participation forfaitaire correspondant au 26 % du montant de l'ingénierie (4 462.50€ euros par commune sur 3 ans). La CCCML souhaiterait que les Communes intéressées par cette ingénierie prennent **une délibération de principe pour s'engager à participer à l'autofinancement de cette ingénierie.**

Plusieurs conseillers font valoir que ce poste n'a de sens pour Vialas que s'il nous est attribué pour le 1^{er} semestre 2018, et à hauteur minimum d'un mi-temps. Sans le respect ces conditions, il ne serait pas indiqué de participer au financement de ce poste.

Approuvé à l'unanimité

10. Décision modificative N°3 au Budget Principal

La dotation touristique, anciennement perçue par la Sivom des Sources du Tarn, est versée à la commune de Vialas dans sa DGF (mail de la préfecture) pour 2017 exceptionnellement. À compter de 2018, ce sera la CCCML qui la percevra directement. Aussi, pour procéder au reversement, et considérant l'insuffisance d'ouverture de crédit pour les charges et produits de fonctionnement, il est proposé au conseil une décision modificative au budget principal pour l'exercice 2017 comme suit :

Décision modificative n°3 au budget principal de la commune de VIALAS		
Section de fonctionnement :		
<i>Chapitre 74 – Atténuation de produits</i>		
7419	Reversement DGF	+ 10 168.00
<i>Chapitre 011 - Charges de gestion courantes</i>		
615231	Entretien et réparations	- 10 168.00

Approuvé à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30'.